

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MARS 1899

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1898

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1899

AVIS IMPORTANTS

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

13954
Foc 125

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MARS 1899



COMpte RENDU

DE L'ANNÉE 1898

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
1899

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. LEFÉBURE, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. BÉRENGER, sénateur, ancien vice-président du Sénat, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.
DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu in-extenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. CONNAN, ancien sous-préfet.

MEMBRES DU CONSEIL

MM. CLAIRIN, avocat, conseiller municipal.
DELTOUR, banquier.
MAURICE FAURE, député.
EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
JOSEPH REYNAUD, maître des requêtes au Conseil d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.
D^r MOTET, membre de l'Académie de médecine.
DE MONLÉON, avocat.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat, secrétaire général de la Société générale des prisons.
GOUIN, sénateur, président du Conseil d'administration de la colonie agricole de Mettray.
le comte DE SAINT-QUENTIN, député.

Dames patronnesses :

M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BOBIERRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue Las-Cases, 15.
DUPRESNE, rue Boissy-d'Anglas, 23.
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.
GRANDMANGE, avenue de Clichy, 102.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. TÉRY.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} JEUCOUR.

Directeur de l'atelier de brochage : M. SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 18 Mars 1899.

Présidence de M. BÉRENGER

MEMBRE DE L'INSTITUT

SÉNATEUR

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à quatre heures.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous savez que, l'année dernière déjà, nous avons mis en vente notre ancien asile de la rue de la Cavalerie, devenu inoccupé. Il n'était pas d'une défaite facile, son terrain seul avait acquis de la valeur : dans ses constructions, il n'y avait que de la dégradation à constater. De grosses réparations y étaient devenues nécessaires et diminuaient d'autant, pour nous, la possibilité de rentrer dans la dépense totale occasionnée par notre installation primitive, et par les travaux d'amélioration dont elle avait été l'objet. Dans son ensemble, nous ne devons guère l'évaluer à moins de 35.000 francs. Comment retrouver une pareille somme ? Une offre de 25.000 francs, qui nous avait été faite, aurait réduit de 10.000 francs la valeur portée à notre bilan, en représentation de l'immeuble à aliéner. Il eût été pénible de l'accepter. A quoi bon, cependant, conserver

désormais cette mesure abandonnée? Un prix même dérisoire nous eût mieux convenu. C'était la vieille fable du Coq et de la Perle, avec cette variante, toutefois, que le grain de mil ne suffisait pas à notre ambition, et que le lapidaire allait avoir à qui parler.

Cette situation menaçait de se prolonger, lorsque nous avons trouvé la contre-partie de nos rêves chez des acquéreurs professant, à l'égard de leur numéraire, les mêmes sentiments que nous pour notre maison. MM. Cahors frères, exerçant une industrie d'un grand avenir et déjà en voie d'extension depuis quelque temps, ne pouvaient plus se contenter du local qu'ils occupaient. Le nôtre leur agréait davantage, et un sacrifice ne leur coûtait pas pour s'en rendre propriétaires. Dans ces conditions, la vente s'est opérée au mieux des intérêts de chacun. Personne n'a rien à y regretter. Les 33.600 francs qui nous ont été versés en échange de notre héritage, nous en donnent à peu près la compensation; et ses nouveaux maîtres éprouvent aussi une satisfaction, celle d'avoir trouvé l'abri qui leur manquait, pour des travaux le réclamant impérieusement. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette opération, réalisée au gré de tout le monde, et ne laissant aux deux parties que des souvenirs de loyale entente.

Nous voilà, désormais, grâce à elle, en mesure de simplifier notablement l'état de nos affaires. Le compte de nouvel établissement de notre asile Laubespain va être soldé intégralement; et nous allons ainsi pouvoir diminuer de moitié notre dette envers le Crédit foncier. Elle se trouvera réduite à 40.000 francs, laissant encore à notre disposition une somme d'environ 5.000 francs, que nous consacrerons, à titre d'avance, à l'approvisionnement de nos ateliers.

Avant d'en arriver là, nous avons déjà, vous vous en souvenez, opéré la fusion de nos deux asiles d'hommes en un seul. Sans qu'il en fût aussitôt résulté un avoir plus liquide, elle nous a permis, même en 1897, et à plus forte raison au cours de l'exercice suivant, de réaliser des économies assez notables pour annuler presque entièrement le déficit budgétaire accumulé les années précédentes. Cet heureux événement vaut la peine de vous être signalé. Il est un gage de tranquillité pour l'avenir, et aussi d'extension pour notre patronage, sur lequel nous aurons à déverser, désormais, l'argent qui, jusqu'ici, a dû être appliqué, de préférence, à la réduction de notre dette de fonctionnement. Dès à présent, l'équilibre annuel est à peu près complet entre nos charges et nos ressources; et nos ateliers, arrivés à ne plus nous être onéreux,

vont continuer sans doute à ne pas le compromettre de nouveau: le brochage est toujours une lourde charge pour nous, vous en connaissez la raison; mais nos ligots sont devenus assez productifs pour en compenser les pertes.

Ce n'est pas d'hier, au surplus, que ce meilleur état de nos recettes et de nos dépenses, ainsi que le perfectionnement de notre matériel, nous a fait sentir ce qu'il y avait à en attendre de fécond, même au point de vue moralisateur de notre œuvre. Dans le principe, il nous fallait tout demander au dehors. Une voiture endommagée, des serrures faussées, des outils brisés, étaient autant d'accidents pour lesquels les ressources nous faisaient souvent défaut. Aujourd'hui il n'en résulte plus qu'une charge minimale, se chiffrant par une faible contribution de matière première et de main-d'œuvre. Nous avons notre forge, notre scierie mécanique, nos établis, nos ustensiles de toute sorte, qui nous permettent, le cas échéant, de donner du travail à nos patronnés pour nos besoins personnels, et de leur assurer un salaire leur venant en aide, aussi bien qu'à nous, des réparations moins dispendieuses.

C'est de la sorte que nous avons pu, après un provisoire qui avait trop duré, procéder à l'installation mieux entendue des magasins du brochage, et y faire régner l'ordre et la sécurité, sans qu'il nous en coûtât le quart de ce que l'entreprise, même la moins indiscreète, eût été obligée de nous demander pour ne pas travailler gratuitement.

C'est ainsi encore que, plus récemment, nous avons été à même de profiter d'une heureuse occasion, pour faire l'acquisition d'une pompe à incendie, bien nécessaire dans un établissement comme le nôtre, où il s'amoncelle souvent des matières inflammables. L'appropriation qu'il y avait à faire de cet appareil à nos besoins a été conduite avec la plus ingénieuse économie par notre directeur d'asile, M. Lasenne, grâce à la bonne organisation précitée, et à la disposition favorable de nos locaux, qui ne laissent plus rien à désirer depuis les derniers travaux dont nous vous avons entretenu il y a un an.

Si maintenant, Messieurs, nous abordons la question de notre compte moral, celle qui vous intéresse le plus, puisqu'elle est l'objet même de notre institution, vous remarquerez que les prévisions de notre dernier rapport se sont déjà sensiblement réalisées. Il vous tenait en garde contre l'impression défavorable que pouvait vous faire éprouver une diminution passagère de nos opérations de patronage. Nous vous disions que, sans tarder, elles ne pou-

vaient manquer de regagner le terrain un moment perdu, par suite de difficultés qui allaient prendre fin. Nous étions alors tombés à 3.237 patronages pour l'exercice écoulé; cette année nous sommes déjà en progrès de plus de 300 unités, avec 3.571 patronages, qui en 1899 s'élèveront sans doute encore, et ne différeront plus guère de nos anciens contingents.

Un autre progrès, non moins fertile en conséquences et tout à l'avantage de nos assistés, c'est que la classe des expatriés, si restreinte jusqu'à présent, faute de disponibilités suffisantes pour des transports lointains, va pouvoir bientôt, grâce à des économies faciles à réaliser, prendre l'extension que nous désirions depuis longtemps, et qu'il nous était pénible d'ajourner sans cesse. Vous verrez que, cette année encore, nous n'avons pu entreprendre que trois opérations de cette nature. C'est par dizaines qu'elles devraient se compter. Nous avons l'espoir que, prochainement, nous ne serons plus astreints à tant de parcimonie dans cette branche intéressante de nos patronages, et qu'elle prendra enfin un essor trop longtemps attendu.

Pour des motifs d'un ordre différent, les réhabilitations n'atteignent jamais non plus qu'un chiffre peu élevé. En 1898, nous n'en avons eu que six à enregistrer. La longue et souvent dangereuse enquête qu'ont à subir les libérés en instance pour obtenir, sur leur casier, la radiation des condamnations encourues, est souvent pour eux, fussent-ils dans les conditions les plus favorables, une raison qui les détourne d'une démarche susceptible d'être bien accueillie. Ils préfèrent rester sous le poids d'une dégradation dont leur bonne conduite a fait perdre le souvenir, que de s'exposer à des investigations maladroites, pouvant réveiller l'attention sur une faute oubliée, et n'en effacer la trace que pour les accabler de nouveau. Ici encore nous avons l'espoir que l'avenir ne sera pas sans nous apporter des moyens plus efficaces, nous mettant à même de rendre sans danger, à des libérés dignes d'égards, un dossier intact, et la possibilité d'inspirer, comme avant leur chute, la confiance sans laquelle ils resteraient voués à la détresse. Ce qui nous le donne à croire, c'est que notre président s'est ému de leur situation douloureuse. Il a pensé que, là aussi, il y avait lieu d'atténuer, dans la mesure du possible, ce qu'il y a de si pénible déjà dans l'existence des malheureux qui ont failli et qui, par de longues années de vie irréprochable, en ont témoigné le repentir. Il a jugé qu'il était de son devoir d'intervenir, auprès de l'autorité compétente, pour simplifier et rendre moins révélatrice la procé-

sure à suivre en matière de réhabilitation. Sans aucun doute, ses démarches aboutiront cette fois comme tant d'autres; et grâce à lui encore, bien des infortunés verront leur sort adouci, une faute réparée ne plus les réduire au désespoir, la bienveillance aussi et la discrétion les aider à regagner un rang perdu, dont ils sont devenus dignes de nouveau. Nous pourrions alors compter sur des réhabilitations plus nombreuses, et, pour les rendre possibles, sur un surcroît de travail qui ne sera pas une peine pour nous. C'est un horizon qu'il ne nous déplaît pas d'entrevoir.

Nous avons, chaque année, Messieurs, l'habitude d'appeler votre attention sur les patronnés n'ayant tiré d'autre profit de notre assistance qu'un séjour plus ou moins prolongé dans nos asiles. Cette catégorie peu intéressante doit être classée, comme résultat, dans la partie stérile de nos opérations. Sa proportion a souvent varié. De 50 0/0 la plupart du temps, elle a quelquefois dépassé 60 0/0. En 1898, elle n'a guère été que de 47 0/0, avec 123 patronnés renvoyés pour fautes disciplinaires, 1.573 sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé, et un seul arrêté pour délit antérieur, en tout 1.697 cas sur un total de 3.571 assistés. Ce pourcentage est encourageant. Il semble prouver que, désespérant peu à peu de nous tromper trop facilement, et aussi éprouvant quelque déception de ne pas rester inoccupés sous notre patronage, les paresseux et les vagabonds de profession tendent à s'éloigner de nous, et à ne plus imposer de charge inutile à notre hospitalité. Le jour où ils auraient tout à fait disparu de nos asiles, nous pourrions venir en aide à un plus grand nombre de libérés méritants. Il y a donc lieu de nous féliciter de chaque étape parcourue vers une pareille épuration de nos pensionnaires, qui, je le crains bien, ne sera jamais qu'un idéal, mais dont néanmoins nous devons toujours prendre souci, nous inspirant de cette maxime de l'un de nos plus grands philosophes: Tends à la perfection, sans jamais y prétendre.

Sur les 1.865 patronnés dont il nous reste à vous parler, et qui tous aussi ont profité plus ou moins de notre assistance, il n'y a guère eu de nouveau à se produire qu'une diminution assez sensible des engagements militaires. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle n'implique en rien un décroissement d'activité dans notre service, qui, en ce point spécial, dépend d'un double facteur, la volonté des patronnés et les décisions du recrutement. Les fluctuations sont inévitables sur un terrain si mobile.

Les passeports avec secours de route nous ont aussi été demandés

en moins grand nombre. Mais ici encore les besoins de l'assisté sont à prendre en considération, et ne signifient nullement que le patronage utile se soit ralenti. Dans son ensemble, au contraire, il s'est notablement accru. Les variations qu'on y remarque ne sont que des virements d'un cadre à un autre. Ce qui est perdu d'un côté se retrouve un peu plus loin dans des conditions équivalentes, quelquefois même préférables. Nous remarquons, par exemple, au chapitre des assistés sans bénéficier de l'asile, un chiffre qui n'a jamais été atteint. 878 cas de cette nature constituent, sans aucun doute, un groupe important, dont il ne faut pas négliger d'interpréter le sens. Il nous prouve que notre crédit moral est en progrès réel ; et que bien des libérés, même pouvant se suffire au point de vue de leurs besoins matériels, considèrent maintenant comme utile d'avoir recours à nous pour mieux se diriger, et arriver un jour à se rendre dignes de l'indulgence de l'autorité, en ce qui concerne leur réintégration pleine et entière dans la classe des honnêtes gens.

Pour le surplus des patronages utiles, nous voyons, comme d'habitude, des entrées à l'hôpital ou à l'hospice, des assistés réconciliés avec leurs familles, beaucoup d'autres ayant pu se placer. Le groupement de ces trois derniers cadres nous donne un nombre de 761 libérés secourus. Nous nous trouvons de la sorte, avec les 93 pensionnaires restant à l'asile au 31 décembre 1898, avoir épuisé le détail des 3.571 patronages afférant à l'exercice qui vient de finir.

Il n'est pas sans intérêt non plus qu'il vous soit dit quelques mots de notre asile des femmes. Son fonctionnement se poursuit sous sa nouvelle directrice, Mme Jeaucour, dans les conditions de bon ordre et de parfaite surveillance dont nous vous avons rendu compte lors de notre précédente assemblée générale ordinaire. Malheureusement nous avons toujours à regretter, dans le service annexe de cet asile, que le brochage continue à être une dépense assez sérieuse pour la société. Il faut s'y résigner tant que la librairie ne nous viendra pas davantage en aide. Il se manifeste bien chez elle une tendance à nous donner, dans ses travaux, une part plus soutenue et plus capable de nous sortir d'embarras. Cette bienveillance toutefois ne va pas encore jusqu'à nous couvrir entièrement de nos frais généraux, qui sont considérables. Si nous en prenons notre parti, c'est qu'un atelier est vraiment utile à nos pensionnaires, en les garantissant de l'oisiveté et en leur apprenant un métier dont elles peuvent tirer profit par la suite. Même dans les

conditions désavantageuses que nous venons de vous dire, nos apprenties brocheuses ont une occupation qui leur assure un petit pécule à leur sortie de l'asile, et les met dans la possibilité de trouver plus promptement de l'emploi lorsqu'elles nous quittent. M. Séguay, actuellement chargé de cette partie technique du service de la maison, y met à coup sûr de l'activité et du bon vouloir ; mais, nous ne saurions trop le répéter, le succès ne dépend pas exclusivement de lui. Nous faisons un nouvel appel à Messieurs les éditeurs, pour qu'ils prennent en considération les difficultés contre lesquelles nous avons à lutter, et qu'eux seuls sont à même de faire cesser entièrement : les 149 patronnées que notre directrice a admises en 1898 auraient pu, sans aucun doute, suffire pour un travail supérieur à celui qu'elles ont exécuté.

Que vous dirons-nous maintenant, Messieurs, de la libération conditionnelle, si ce n'est ce que vous avez déjà entendu à plusieurs reprises ? Les demandes en vue de cette faveur continuent à nous arriver régulièrement, comme par le passé, et toujours à peu près en même quantité. Nous en avons eu cette fois 127 à enregistrer, deux de plus que l'année précédente. Sur ce total, l'administration pénitentiaire a dû en refuser 76. C'est donc 51 libérés conditionnels qui, en fait, ont été confiés à notre surveillance en 1898. Un seul nous restait à l'asile au 31 décembre : tous les autres avaient trouvé du travail ; et aucun d'eux n'avait eu, pour sa conduite, à encourir la peine de la réintégration. Vous voyez par là que ce service, qui à l'origine n'avait pas laissé de nous donner de l'embarras, a fini par s'organiser à notre pleine satisfaction. Il nous a même été donné, il y a quelques mois, une preuve vraiment émouvante de l'intérêt que méritent les patronnés de cette espèce, dont la sincérité est trop souvent mise en doute. Parmi ceux que l'administration pénitentiaire nous avait chargés de recueillir et de conseiller, il s'en est rencontré plusieurs qui, lors de leur libération définitive, ont tenu à nous faire voir qu'ils se souvenaient de nos bienfaits. Ils nous ont demandé, comme une nouvelle faveur, de remettre à la Société, en la quittant, une petite offrande prélevée sur leur pécule. Cette obole d'un assisté n'est-elle pas une souscription dont nous ayons à être fiers non moins qu'attendris ?

Tel est, Messieurs, le tableau moral et financier de notre exercice 1898. Pourquoi faut-il qu'un cruel événement soit venu l'assombrir ? M. le comte de Chambrun comptait parmi nos plus généreux appuis. Sa mort a été pour nous un deuil profond : il laisse un si grand vide dans les rangs de ceux qui nous portent de l'intérêt !

C'est lui qui, par une importante donation de 15.000 francs, avait rendu possible l'extension de notre asile Laubespain et aussi les heureuses réformes qui en ont été la conséquence. C'est à lui que nous devons les jours meilleurs dans lesquels nous allons entrer. Nous garderons son souvenir aussi précieusement que celui du devancier dont il a voulu être l'émule. Les noms de Laubespain et de Chambrun resteront parmi nous comme un éclatant hommage rendu au caractère élevé de notre œuvre.

Puisque nous en sommes au chapitre de la reconnaissance, rappelons-nous aussi que, comme toujours, l'Etat, les Départements, la Ville de Paris, le Conseil général de la Seine, l'Assistance publique, nos constants souscripteurs, nous sont venus en aide dans notre œuvre de miséricorde ; et que notre personnel a continué à nous donner des preuves d'assiduité et de dévouement qui nous ont été d'un grand secours.

Enfin, Messieurs, pour clore cette liste de tous les zélés coopérateurs de notre patronage, il me reste à vous parler d'un bienfaiteur occulte, qui s'est trop longtemps dérobé à notre gratitude. Depuis 13 ans, M. le Dr Marieux donnait, à notre insu, des soins gratuits à toutes les malades de notre asile des femmes. Il a fallu une intelligente indiscretion pour nous les révéler. C'est deux fois faire bien que d'y mettre tant de désintéressement et de modestie. Aussi, Messieurs, suis-je assuré d'être l'interprète de vos sentiments, en rendant ici à un collaborateur d'un si rare mérite l'hommage que lui vaut l'élévation de son caractère, non moins que les services dont, à notre grand regret, nous venons si tard le remercier. Je suis heureux de terminer sur un exemple aussi touchant de la sympathie que sait inspirer notre mission de bienfaisance, et des libérales participations qu'elle a l'heureuse fortune de provoquer. (Applaudissements.)

Après cette communication, M. Connan, trésorier de la Société, est invité, par M. le Président, à faire connaître à l'Assemblée le compte financier de 1898. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année 1898 ; vous en trouverez le détail complet dans notre compte rendu, mais pour vous en donner de suite une vue d'ensemble je vous dirai que nos recettes se sont élevées à 90.633 fr. 10, tandis

que nos dépenses n'ont été que de 84.460 fr. 55, et notre déficit qui, l'année dernière, était encore de 6.697 francs, se trouve ainsi ramené à 524 fr. 45.

Encore un effort et le mot de déficit disparaîtra de nos budgets.

Ce résultat, bien fait pour vous impressionner favorablement, n'est pas dû à l'augmentation de nos recettes, mais simplement aux économies réalisées sur les différents chapitres de nos dépenses. Aussi ce que nous avons à vous dire du compte financier qui vous est soumis appelle-t-il de notre part peu d'observations : nous nous sommes étudiés à ne pas dépasser les crédits qui nous avaient été fixés dans le projet de budget, c'est là notre seul mérite.

Notre atelier de ligots continue à fonctionner d'une façon satisfaisante, nous avons fabriqué dans l'année 311.000 ligots de différents types qui ont produit 13.984 francs, nous laissant un excédent de recettes de 2.070 fr. 90, c'est vous dire que le travail n'a pas chômé un seul instant à notre asile des hommes. Comme l'année dernière, pendant les deux ou trois mois de morte-saison pour l'industrie des allume-feux, nous avons fabriqué des liens pour l'agriculture ; cela nous a permis d'occuper nos patronnés pendant toute l'année et de distribuer plus de 7.000 francs de salaires, sans tenir compte de la nourriture et du logement qui sont donnés à tous gratuitement.

Depuis la réunion de nos deux asiles d'hommes, nos frais généraux ont beaucoup diminué et si, comme nous sommes en droit de l'espérer, les quelques économies que nous avons réalisées ces deux dernières années se maintiennent, nous réussirons d'ici à peu de temps à constituer un petit fonds de roulement ou plutôt de prévoyance qui nous permettra d'assurer en tout temps le travail de nos patronnés, tout en nous facilitant, à certains moments, l'achat des matières premières.

A notre asile des femmes, la situation de notre atelier de brochage reste à peu près la même. Les recettes se sont élevées à 22.510 fr. 80, les dépenses à 24.476 fr. 15, dont 13.372 fr. 90 de salaires, l'excédent des dépenses est de 1.965 fr. 35.

Il y a bien, comme vous le verrez en comparant ces chiffres à ceux du dernier exercice, une très légère amélioration, mais elle est à peine sensible. Dans une industrie de ce genre, du reste, avec les éléments dont nous disposons, quelles que soient l'intelligence et l'activité déployées par la direction, il y a toujours un écart plus ou moins considérable entre le produit du travail des patronnées et les dépenses qu'elles occasionnent : Il suffit, pour s'en rendre compte, de constater le nombre de non-valeurs qui existent parmi

elles et le temps perdu par les bonnes ouvrières pour mettre au courant les nouvelles arrivées, sans compter que souvent ces dernières nous quittent juste au moment où leur travail pourrait compenser leur dépense.

Au résumé, dans nos deux ateliers de travail, le total général des recettes a été de 38.495 fr. 10, le total général des dépenses de 38.389 fr. 55, nous laissant un bénéfice de 105 fr. 55; d'un autre côté les économies réalisées sur nos frais d'administration, par suite de la réunion de nos deux asiles d'hommes, ont presque fait disparaître nos déficits antérieurs, c'est en somme un résultat dont nous avons le droit de nous réjouir. (Applaudissements.)

Après la lecture de ces deux rapports, M. le Président, prenant personnellement la parole, résume les faits les plus saillants qui ont marqué, depuis quelques années, l'existence de la Société. Le degré de développement auquel elle est successivement parvenue ne lui permet plus, à l'heure actuelle, de réaliser les mêmes progrès que précédemment. Il arrive, en effet, un moment où l'état des ressources et celui des bâtiments imposent une limite qui ne peut pas être dépassée.

La tâche de venir au secours des infortunes que nous nous sommes donné la mission de soulager se répartit d'ailleurs aujourd'hui, dit-il, en un plus grand nombre d'œuvres, ce qui diminue la charge de chacune d'elles.

Nous sommes donc bien près d'avoir atteint le point extrême de ce qu'il nous est permis de faire. Mais maintenir les résultats acquis n'en est pas moins une œuvre importante et qui réclame tous nos soins.

J'ai l'habitude de vous entretenir chaque année du mouvement d'opinion qui, sur l'impulsion de la Société Générale des Prisons et de l'Union des Sociétés de patronage, se produit depuis quelque temps en faveur de l'idée du patronage des libérés. Ce que j'ai à vous dire aujourd'hui est propre à causer aux esprits éclairés qui en comprennent l'utilité une réelle satisfaction.

Plusieurs sociétés nouvelles se sont fondées en province depuis notre dernière réunion; et, parmi les anciennes, l'activité a été telle, que plus de cinquante d'entre elles se disposent à prendre part à l'Exposition Internationale qui se prépare, pour rendre le public juge du mérite de leurs efforts et de l'efficacité de leurs résultats. Nous pourrions ainsi nous rendre compte de l'œuvre

générale accomplie en France par le Patronage, et répondre par des chiffres aux doutes encore propagés par l'ignorance ou la malveillance.

La législation semble à son tour vouloir nous venir en aide. Le projet de loi sur le casier judiciaire, depuis si longtemps attendu, vient enfin d'être voté par le Sénat. Nous avons l'espoir que la Chambre des Députés ne tardera pas à l'adopter à son tour.

Il contient trois innovations propres à rendre la recherche du travail moins difficile pour ceux que nous assistons, et à leur inspirer une nouvelle émulation pour le bien.

Le bulletin délivré aux parties serait débarrassé d'un certain nombre des condamnations dont la mention, sans utilité pour le patron, devenait une cause d'exclusions aussi injustes que douloureuses.

Au bout d'un temps d'épreuve fixé à cinq, dix ou quinze ans, suivant le degré de gravité des peines, et passé sans condamnations nouvelles, le casier judiciaire serait effacé de plein droit; et au bout d'un temps plus long, de plein droit également serait obtenue la réhabilitation.

Ainsi, d'une part, disparaîtrait l'obstacle principal qui, si souvent, paralyse l'action du patronage, et de l'autre prendrait place dans nos lois le principe fécond du pardon définitif accordé à la faute rachetée.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce large mouvement d'idées. (Applaudissements.)

Avant de lever la séance, M. le Président met aux voix l'approbation des comptes. Ils sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée réélit ensuite administrateurs MM. Clairin, Edouard Millaud et le comte de Saint-Quentin, membres sortants.

COMPTE MORAL

pour l'exercice 1898

I

Nombre des individus assistés par la Société en 1898

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis dans le cours de l'année 1898.....	2.541	149	2.690
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles.....	881	»	881
TOTAUX.....	3.422	149	3.571

II

Résultats du Patronage

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés munis de passeport avec secours de route, pour retourner dans leur pays...	25	»	25
— Réconciliés avec leur famille.....	»	3	3
— Entrés à l'hôpital.....	2	14	16
— Entrés dans un hospice de vieillards.....	»	1	1
— Entrés au service militaire.....	95	»	95
— Placés comme ouvriers ou employés.....	401	21	422
— Dirigés sur les colonies ou expatriés.....	3	»	3
— Renvoyés pour fautes disciplinaires.....	97	26	123
— Disparus sans motif.....	322	»	322
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé.....	1.520	53	1.573
— Arrêtés pour délits antérieurs.....	1	»	1
— Assistés sans bénéficier de l'asile.....	878	»	878
— Restant aux asiles le 31 décembre 1898....	62	31	93
— Réhabilités.....	6	»	6
TOTAUX.....	3.422	149	3.571

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine	1019		
Originaires des départements :			
Ain	4	Report	586
Aisne	66	Gard	3
Allier	23	Garonne (Haute-)..	4
Alpes (Basses-)	"	Gers	4
Alpes (Hautes-)	"	Gironde	9
Alpes-Maritimes	4	Hérault	13
Ardèche	1	Ille-et-Vilaine	72
Ardennes	25	Indre	8
Aube	5	Indre-et-Loire	23
Aude	3	Isère	16
Ariège	9	Jura	9
Aveyron	20	Landes	9
Bouches-du-Rhône ..	21	Loir-et-Cher	21
Calvados	53	Loire	33
Cantal	9	Loire (Haute-)	15
Charente	5	Loire-Inférieure	19
Charente-Intérieure ..	9	Loiret	54
Cher	24	Lot	3
Corrèze	27	Lot-et-Garonne	4
Corse	1	Lozère	1
Côtes-du-Nord	41	Maine-et-Loire	36
Côte-d'Or	8	Manche	52
Creuse	15	Marne	64
Dordogne	4	Marne (Haute-)	7
Doubs	15	Mayenne	43
Drôme	4	Meurthe-et-Moselle ..	37
Eure	66	Meuse	9
Eure-et-Loir	35	Morbihan	55
Finistère	87	Nièvre	25
		Yonne	46
<i>A reporter ..</i>	<i>586</i>	<i>A reporter ..</i>	<i>1230</i>
Colonies		TOTAL ..	3334
Alsace			
Etranger			
		TOTAL ..	3571

II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans	21
— de 17 à 20 ans	423
— de 21 à 25 ans	462
— de 26 à 30 ans	491
— de 31 à 40 ans	863
— de 41 à 50 ans	764
— de 51 à 60 ans	439
Au-dessus de 60 ans	108
	TOTAL .. 3571

III. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION

Prisons centrales	76
— départementales	4122
— de la Seine	1043
— militaires	25
— étrangères	8
Origines diverses	1005
Envoyés par la Préfecture de la Seine	292
	TOTAL .. 3571

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

I

Patronage en 1898 :

Libérés conditionnels restant à l'asile le 31 décembre 1897

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société et été pour obtenir la libération conditionnelle

TOTAL

II

Résultats :

Demandes de libération conditionnelle appuyées par la Société et rejetées par l'Administration pénitentiaire

Libérés conditionnels ayant trouvé du travail

Libérés conditionnels restant à l'Asile le 31 décembre 1898

TOTAL

HOMMES	FEMMES	TOTAL
6	1	7
118	2	120
124	3	127
76	"	76
47	3	50
1	"	1
124	3	127

BUDGET DE RECETTES

Total des recettes	90.633 10	
Expatriations	500 »	
Produit net des souscriptions, quêtes et dons	7.939 90	
Subventions { Ministère de l'Intérieur	36.000 »	
{ Conseil municipal	1.000 »	
{ Conseil général	250 »	
{ Conseils généraux des départements	3.470 »	
{ Pour la libération conditionnelle	2.928 »	51.637 90
Atelier { Produit du travail livré	19.316 60	
de brochage { Travail en magasin au 31 Décembre 1898.	3.194 20	22.510 80
Atelier { Produit des ventes	15.445 30	
de ligots { Ligots en magasin au 31 Décembre 1898.	539 »	15.984 30
Balance pour solde d'un compte de patronnée		10
Total des Recettes	90.633 10	
Déficit de 1898.		524 45

COMPTES RENDUS
DE LA RÉGION DE LAUSANNE

Total égal Fr. 91.157 55

L'EXERCICE 1898 DÉPENSES

Déficit de 1897.		6.697 »
Expatriations { Frais de voyage et soldes remis aux expatriés	500 »	
{ Secours accordés par la Société	90 »	590 »
Administration { Personnel de quatre agents	8.899 80	
{ Fournitures de bureau et correspondance	339 10	9.238 90
Asile { Traitement de la directrice	1.500 »	
des femmes { Loyer, eau, impôts, assurances et vidange	2.231 75	
{ Nourriture	5.137 75	
{ Eclairage, chauffage et blanchissage	1.612 45	
{ Secours en espèces et médicaments	60 35	
{ Frais divers	1.844 95	12.387 25
Asile { Traitement du directeur et gratifications	1.540 »	
de Laubespain { Eau, impôts, assurances et vidange	984 50	
{ Nourriture	11.301 05	
{ Blanchissage et propreté	591 20	
{ Eclairage et chauffage	975 90	
{ Conseils de famille	7 20	
{ Frais divers	209 70	15.613 55
Atelier { Traitement du directeur	1.999 80	
de brochage { Travail en magasin au 31 Décembre 1897	3.237 25	
{ Salaires	13.372 90	
{ Loyer, eau, impôts, assurances et vidange	2.132 60	
{ Matières premières	791 15	
{ Eclairage et chauffage	702 65	
{ Nourriture du cheval	1.252 40	
{ Réparation du matériel roulant	606 80	
{ Frais divers	327 60	21.476 15
Ateliers { Ligots en magasin au 31 Décembre 1897	1.362 20	
de ligots { Appointements, salaires, courtage et camionnage	5.261 35	
{ Réparations	262 05	
{ Matières premières	6.861 05	
{ Frais divers	166 75	13.913 40
Frais généraux { Secours, entretien des immeubles et du matériel, courses et démarches pour les patronnés, garde et chauffage du siège social, etc.	6.436 90	
{ Annuité payée au Crédit Foncier	1.010 25	
{ Assemblée générale	791 70	
{ Balance de comptes divers	2 45	8.241 30
Total		91.157 55

BILAN AU

ACTIF

Espèces en caisse	1.964 90	
Espèces en dépôt au Crédit Lyonnais	2.515 35	
Espèces en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations	328 45	
Immeubles	147.998 55	
Matériel du bureau et des Asiles	16.680 05	
Valeur industrielle de l'atelier de brochage	32.000 »	
Matières premières existant à l'atelier de ligots	3.694 »	
Marchandises en magasin		
{ Ligots	539 »	
{ Brochage	3.194 »	3.733 20
Débiteurs de l'atelier de brochage		2.129 90
Débiteurs de l'atelier de ligots		2.086 45
Débiteurs divers		764 15
Déficit de 1898		524 45

Total 214.419 45

31 DÉCEMBRE 1898

PASSIF

Somme due au Crédit Foncier	19.860 49
Pécules des libérés conditionnels	454 25
Pécules des femmes patronnées	377 75
Somme due aux fournisseurs	1.881 15
Capital au 31 décembre 1897	191.845 81

Total 214.419 45

DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000 »
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000 »
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000 »
M. BONNARD.....	1.000 »
M. CALMANN-LÉVY.....	1.000 »
M. MAME, imprimeur.....	500 »
M. BOUTOUX (Eugène).....	1.100 »
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron ADOLPHE DE ROTHSCHILD.....	500 »
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500 »
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500 »
M ^{me} CALMANN-LÉVY.....	500 »
Paris-Mutuel (subventions spéciales pour terrain et constructions).....	45.000 »
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000 »
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500 »
M ^{me} EDOUARD MALLET.....	400 »
M. DE REINACH.....	600 »

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

MM.	
LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	100 »
Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300 »
M. BÉRENGER, sénateur.....	100 »
Bon-Marché (Grands Magasins du).....	100 »
Chambre des Agents de change.....	200 »
Chambre des Notaires.....	200 »
Comptoir national d'Escompte.....	100 »
GREFFULHE (comte), député.....	100 »
M. MILLOT.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100 »
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100 »
Journal <i>Le Temps</i>	100 »
M. le vicomte DE POMEREU.....	100 »

SUBVENTIONS

De l'Etat.....	Fr. 36.000 »
» (Indemnité pour les libérés conditionnels).....	2.928 »
Du Conseil général de la Seine.....	250 »
Du Conseil municipal de Paris.....	1.000 »
Du Conseil général de l'Aude..... 1898	Fr. 100 »
Des Alpes (Hautes-)..... 1898	— 100 »
De la Charente..... 1898	— 100 »
Du Cher..... 1898	— 50 »
De la Côte-d'Or..... 1898	— 100 »
De la Creuse..... 1898	— 50 »
Du Doubs..... 1898	— 100 »
Du Finistère..... 1898	— 200 »
Du Gard..... 1898	— 50 »
De l'Ille-et-Vilaine..... 1897	— 50 »
»..... 1898	— 50 »
De l'Isère..... 1898	— 100 »
De la Loire..... 1897	— 25 »
»..... 1898	— 25 »
Du Lot..... 1893	— 50 »
De la Manche..... 1898	— 300 »
De la Marne (Haute-)..... 1893	— 20 »
De Meurthe-et-Moselle..... 1898	— 50 »
De la Nièvre..... 1898	— 50 »
Du Nord..... 1898	— 100 »
De l'Oise..... 1898	— 50 »
Du Pas-de-Calais..... 1893	— 300 »
Du Puy-de-Dôme..... 1898	— 100 »
Des Pyrénées (Basses-)..... 1897	— 50 »
»..... 1898	— 50 »
Des Pyrénées (Hautes-)..... 1898	— 50 »
De la Sarthe..... 1898	— 100 »
De Seine-et-Marne..... 1898	— 200 »
De la Seine-Inférieure..... 1898	— 300 »
De Seine-et-Oise..... 1896	— 200 »
De la Somme..... 1898	— 200 »
De Vaucluse..... 1898	— 100 »
Des Vosges..... 1898	— 100 »
	<u>3.470 »</u>
TOTAL DES SUBVENTIONS.....	Fr. <u>43.648 »</u>

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A	
MM.	
ACHILOPULO.....	5
ADER, notaire.....	5
AGNÈS (M ^{me}).....	5
AGUILLON, avocat à la Cour de Cassation.....	10
AMY, notaire.....	10
ANDRÉ (M ^{me} Alfred).....	20
ANDRÉ (fils).....	5
ANDRIEUX (M ^{me}).....	5
ANONYME (M ^{me} X.).....	10
—.....	10
—.....	10
—.....	5
APPERT.....	5
ARON (M ^{me} Z.).....	5
ASSOLANT (M ^{me}).....	10
AUBRY, agent de change.....	5
AUDIFRED, député.....	10
AUDIN DU MÉNIL (M ^{me}).....	5
AUFFMORDT ET C ^{ie}	5
AUGUSTINS (M ^{me}).....	5
AUVRAY.....	5
B	
BABINET, cons. à la Cour de Cass.	10
BACOT, agent de change.....	5
BARBEREY (M ^{me} de).....	10
BARBEY (M ^{me}).....	5
BARBIER (M ^{me} Edouard).....	5
BARBIER (M ^{me}).....	10
BARBOUX, ancien bâtonnier.....	10
BARDOUX, (M ^{me}).....	10
BARLUET (M ^{me}).....	5
BARRIO (F.).....	10
BARTHOLONI (F.).....	10
BAUJARD (M ^{me}).....	5
BAUME (M ^{me} Charles).....	5
BAVELIER (M ^{me}).....	5
BEAUMONT (M ^{me} la comtesse O. de).....	10
BEAUVAIS (de), docteur.....	5
BECKER.....	5
BEQUET (M ^{me}).....	5
BÉJOT (M ^{me}).....	5
BÉJOT, agent de change.....	5
BELIN frères.....	5
BELLAIGUE.....	20
BELLET.....	20
BELLOIR.....	10
BELLOM (M ^{me}).....	10
BENHAM.....	5
BENI-BARDE (M ^{me}).....	5
BÉRARD DES GLAJEUX.....	5
BERCEAU, notaire.....	10
BERGERON, docteur, sec. perp. de l'Académie de Médecine.....	20
BERNARD (fils).....	5

MM.	
BERT (M ^{me} P.).....	5
BERTEUX (M ^{me} la comtesse de).....	5
BESSAND ET C ^{ie} (Belle Jardinière).....	25
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier.....	10
BILLY (de).....	5
BINDING (M ^{me}).....	5
BLONDIN.....	5
BOBIERRE DE VALLIÈRE (M ^{me} A.).....	5
BOIS (G.), avocat.....	10
BOISTEL.....	5
BOIVIN-CHAMPEAUX, av. au Cons. d'Etat.....	5
BON GÉNIE (Maison du).....	10
BONNAT, de l'Institut.....	5
BONNEFOUS (M ^{lle} A.).....	5
BONNEVILLE DE MARSANGY, avocat.....	5
BOUCARD, maître des requêtes.....	5
BOUCHER (M ^{me} Raoul).....	5
BOUCHERON.....	10
BOUCTOT (M ^{me}).....	5
BOUDART ET PELLETIER.....	5
BOURBON-BUSSET (V ^{ted} e).....	5
BOURGOIS (M ^{me}).....	5
BOURSE (M ^{me}).....	5
BOUSQUET (M ^{me} Gaston de).....	10
BOUTAREL (de).....	20
BOUTHORS (M ^{me}).....	5
BOUTIN (M ^{me}).....	5
BOYER (M ^{me}).....	10
BRANDÈS (M ^{lle}).....	5
BRAULT, notaire.....	5
BRELAY (M ^{me}).....	5
BREVILLE (de).....	5
BROCA (M ^{me}).....	5
BROCA (G.).....	5
BROGLIE (duc de), de l'Acad. f ^{se}	5
BRONGNIART.....	5
BROUARDEL, docteur.....	20
BUCQUET.....	5
BUCQUOY, docteur.....	5
BUREAU.....	5
BUSSIÈRE (Baronne Léon de).....	5
BUTTURA (M ^{me} Ernest).....	5
C	
CAHEN (M ^{me} C.).....	10
CAHEN (M ^{me}).....	5
CAHEN D'ANVERS (M ^{me} A.).....	10
CAHOURS (M ^{me}).....	10
CALARY.....	5
CALARY (M ^{me} Raoul).....	10
CALMANN-LÉVY (M ^{me}).....	10
CAPENDU (M ^{me}).....	5
CARETTE.....	5
CARON (M ^{me}).....	5
CARPENTIER.....	5
CARTIER (Ernest), anc. bâtonnier.....	5

MM.	
CAZENAVE (M ^{me}).....	5
CASIMIR-PÉRIER (M ^{me}).....	5
CASIMIR-PÉRIER (M ^{me} Jean).....	10
CAVAIGNAC (M ^{me}).....	5
CÉLÉRIER frères.....	20
CHAIN (M ^{me} E.).....	10
CHAIN (M ^{me}).....	5
CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET SPIRITUEUX EN GROS.....	30
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-SAIRES-PRISEURS.....	50
CHARMET.....	5
CHAUVEAU (M ^{lle}).....	5
CHAUDRON (frères).....	5
CHAVEPEYRE (M ^{me}).....	5
CHEMINADE (E.).....	5
CHERBULLIEZ.....	5
CHEVILLARD.....	5
CHEVRIER, conseiller à la Cour de cassation.....	10
CHEVRIER (M ^{me}).....	5
CHEYSSON, insp. gén. des pls et ch.	10
CLAIRIN, cons. municipal.....	10
CLAMAGERAN, sénateur.....	10
CLAMOND.....	5
CLIQUET (J.).....	5
COLLIN (M ^{me} Emile).....	5
COLONNA-CECCALDI (M ^{me}).....	5
COMPAGNIE DES EAUX.....	10
CORDELET, sénateur.....	10
COTELLE (M ^{me}).....	5
COURIOT (Lucien).....	5
COURSELLER.....	5
COURTOIS-IMER (M ^{me}).....	5
COURVAL (M ^{me} la vicomtesse de).....	5
COUVREUX (M ^{me}).....	5
CRANNEY.....	5
CRÉDIT FONCIER (M. le Gouverneur du).....	25
CUSENIER (Maison).....	5
CUVINOT (M ^{me}).....	5
D	
DANSAC (M ^{lle}).....	10
DANTON.....	10
DANVIN, notaire (à Boulogne-sur-Seine).....	5
DAUCHEZ.....	5
DAVID-ADHÉMAR ET MAIGRET.....	10
DAVID-MENNET (M ^{me}).....	10
DAVILLIER (M ^{me}).....	5
DECAUVILLE, sénateur.....	20
DEHOLLAIN.....	10
DELABORDE (M ^{me} L.).....	5
DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale.....	20
DELAFON, notaire.....	10
DELAPALME, notaire.....	5
DELATRE (M ^{me}).....	5
DELAVILLE-LE-ROUX (M ^{me}).....	5
DEMACHY-SELLIÈRE et C ^{ie}	20
DEMANCHE (M ^{me}).....	5
DEMAUREZ.....	5
DENORMANDIE, sénateur.....	20

MM.	
DESCHAMPS (M ^{me}).....	5
DESCHANEL (P.), Président de la Chambre des Députés.....	20
DESJARDINS (M ^{me}).....	5
DESMARET ET DECOING.....	5
DESORTES (M ^{me} Fernand).....	10
DESPREZ (M ^{me}).....	5
DESOUCHES (M ^{me}).....	5
DEUTSCH (les fils de A.).....	10
DEVIN (Léon), avocat.....	5
DIDOT (Firmin).....	5
DOLEZON.....	5
DOLLFUS (P.), agent de change.....	20
DONNEY-REYNAULD (M ^{mes}).....	5
DONON.....	5
DRAKE, député.....	20
DREYFUS (Ferdinand), anc. dép.	10
DREYFUS.....	5
DROZ (Alfred).....	5
DUBOIS (M ^{me}).....	10
DUBUIT, ancien bâtonnier.....	10
DUCHATTEL (comte).....	20
DUEZ (M ^{me}).....	20
DUPAURE (A.), ancien député.....	5
DUPOURMANTELLE.....	5
DULONG DE ROSNAY (comtesse).....	10
DUMONT (M ^{me}).....	5
DUMONT (M ^{me} J.).....	5
DUPERRÉ (amiral).....	5
DUPONT (M ^{me}).....	10
DUPONT (M ^{me}).....	5
DURAND (M ^{me}).....	5
DURAND-JOURNET (M ^{me}).....	5
DUVAL (M ^{me} E. Raoul).....	5
DUVAL (M ^{me} F. Raoul).....	5
E	
ENGEL-DOLLFUS (M ^{me}).....	10
ERLANGER (M ^{me} la baronne d').....	20
ESPINAS.....	10
ÉTIENNE.....	5
EVAÏN (M ^{me} la baronne).....	5
F	
FALLOT-LEGRAND (M ^{me}).....	5
FANON.....	5
FAUCHE.....	5
FENAILLE (M ^{me}).....	5
FERNET (M ^{me}).....	10
FERRY (M ^{me} Jules).....	10
FEUILLOLEY, proc. de la Républ.	10
FEZENSAC (M. le duc de).....	10
FIRINO, député.....	5
FLAMENG (M ^{me}).....	5
FLEUREAU (M ^{me}).....	5
FOUCHER DE CAREIL (comtesse).....	20
FOULD (PAUL).....	10
FOURNET (M ^{me}).....	5
FOURNIER-SARLOVÈZE.....	5
FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de cassation.....	20
FREMONT (M ^{me}).....	5
FRIEDEL (M ^{me} C.).....	10

MM.	
G	
GABRIEL (MM. frères).....	5
GAILLARD.....	5
GAILLY, sénateur.....	20
GALLINDEZ (M ^{me}).....	5
GARSONNET.....	5
GASPARI (M ^{me}).....	5
GASSON.....	5
GASTINEL.....	5
GAUDIN (M ^{me}).....	10
GAUTHIER-VILLARS (M ^{me}).....	10
GAYARD M ^{me}	5
GAZETTE DES TRIBUNAUX (La).....	5
GEFFROY (M ^{me}).....	5
GENLIS (M ^{me}).....	5
GEOFFROY (M ^{lle} Madeleine).....	10
GÉRARD (M ^{me}).....	5
GÉRARD (baron), député.....	10
GERBIDON (M ^{lle}).....	10
GERMAIN (M ^{me}).....	5
GIDE (M ^{me}).....	5
GIRARD.....	5
GIRARD (J.), de l'Institut.....	10
GIRARDIN (M ^{me}).....	5
GIRAudeau, agent de change.....	5
GIZON (M ^{me}).....	5
GOBERT (M ^{me}).....	5
GOBLET, ancien député.....	5
GOLDSCHMIDT (M ^{me}).....	5
GOMEL (Ch.).....	10
GOUIN, sénateur.....	20
GOULDEN (M ^{me}).....	5
GOURDAULT-NOMBLET.....	5
GOUVION-SAINT-CYR (marquis de).....	5
GRAINVILLE (M ^{me}).....	5
GRÉARD, de l'Académie française.....	10
GRIET (M ^{me}).....	5
GROGNET D'ALEX.....	10
GROUVEL (M ^{lle}).....	5
GUÉBEN (M ^{me}).....	5
GUÉBEN-FABAS (M ^{lle}).....	5
GUÉDON (M ^{me}).....	5
GUICHARD (M ^{me} Jules).....	10
GUICHARD (M ^{me} Robert).....	5
GUICHEN (M ^{me} la comtesse de).....	5
GUILLLOT (M ^{me}).....	5
GUILHERMOZ (M ^{me}).....	5
GUIOT.....	5
GUY (M ^{me}).....	5
GUY (M ^{me}).....	5
GUYOT-LAVALINE, sénateur.....	5
H	
HABERT.....	10
HADAMARD.....	20
HAMMER (M ^{me}).....	5
HARDOUIN, avocat.....	5
HART, agent de change.....	5
HARTMANN et fils.....	5
HARTMANN (M ^{me} Frédéric).....	5
HAUSSONVILLE (comte d'), de l'Académie française.....	5
HAYEM et C ^{ie} (J.).....	10

MM.	
HÉBRARD, sénateur.....	5
HECHT (M ^{me}).....	20
HEINE et C ^{ie} , banquiers.....	10
HENNESSY.....	5
HENRY (M ^{me}).....	5
HERMET (M ^{me}).....	5
HEURTEAU (M ^{me}).....	5
HEURTEAU, du <i>Journal des Débats</i>	10
GASSON.....	5
HIMLY (A.), membre de l'Institut.....	5
HIRSCH (M ^{me}).....	5
HOUBETTE.....	5
HOUPIN.....	5
HOVELACQUE (M ^{me}).....	5
HUGO-OBERNDORFFER (M ^{me}).....	5
HUOT.....	5
I J	
IWEINS (M ^{me}).....	5
JACOB (M ^{me}).....	10
JAMONT (M ^{me}).....	5
JARNAC (M ^{me} de).....	5
JARRÉ-DUVAL.....	5
JOIN-LAMBERT.....	5
JOLY (Théodore de).....	5
JORDAN (M ^{me}).....	10
K	
KAHN (M ^{me}).....	10
DE KERPESTRON (baron).....	20
KOHN (M ^{me}).....	20
KRANTZ, sénateur.....	20
L	
LABBÉ (M ^{me}).....	20
LABBEY (M ^m).....	5
LABOULAYE (de), ambassadeur.....	10
LAFORGUE (M ^{me}).....	5
LAFONTAINE et MARTINET.....	10
LAMBERT-CHAMPY.....	5
LAMÉ-FLEURY, cons. d'Etat honoré.....	20
LANNELONGUE, docteur.....	5
LANQUEST (M ^{me}).....	5
LANQUETIN (M ^{me}).....	5
LANZAC DE LABORIE (de).....	5
LAPORTE.....	5
LARANGOT (M ^{me}).....	5
LASCoux (M ^{me}).....	5
LAURENT-DAGOURÉE (M ^{me}).....	5
LAZARE frères et C ^{ie}	20
LE BEL (M ^{me}).....	5
LEBEL (M ^{me} Alfred).....	10
LECAUDEY.....	5
LECHALAS (M ^{me}).....	5
LECLERCQ.....	5
LEFEBVRE (M ^{me} F.).....	5
LEFEBVRE (M ^{me} Alph.).....	5
LEFÉBURE (Léon), anc. député.....	20
LEFERME (M ^{me}).....	5
LEFOUILLON (M ^{me}).....	5
LEFRANC (M ^{me} Edmond).....	5
LEFUEL, cons. à la Cour d'appel.....	5
LEHIDEUX, banquier.....	20

MM.	
LEMÉNIL.....	5
LEMOINE, ingénieur.....	5
LEQUESNE.....	10
LEROLLE (Paul), député.....	5
LEROY-BEAULIEU (Paul), de l'Inst.....	5
LEROY-DUPRÉ, banquier.....	5
LESBROS (M ^{me}).....	5
LEVALLOIS et C ^{ie}	5
LEVASSEUR, de l'Institut.....	10
LÉVELLÉ (M ^{me}).....	5
LEVEL (M ^{me} Émile).....	5
LEVEN.....	10
LEYMARIE (M ^{me}).....	5
LHULLIER.....	10
LINDET, notaire.....	10
LOGEARQ (M ^{me}).....	5
LOISEAU.....	5
LORTAT-JACOB, avoué.....	10
LOT, ancien greffier à la Cour d'appel.....	20
LOUBERS, avocat général à la Cour de cassation.....	5
LOUCHET (M ^{me}).....	5
LOVE (M ^{me}).....	5
LOWENSTEIN frères.....	10
LUVILLE (M ^{lle}).....	5
M	
MACKAU (baron de), député.....	5
MADELEINE (M. le curé de la).....	10
MADÉLINE.....	5
MAGINEL.....	20
MAIGRET (M ^{me} la comtesse de).....	5
MAILLÉ (M ^{me} la duchesse de).....	5
MAILLÉ (Comte de), sénateur.....	10
MALENFANT (P.).....	5
MALLET frères, banquiers.....	40
MANCEL (M ^{me}).....	5
MANNHEIM.....	5
MANSAIS (M ^{me}).....	5
MARANDIÈRE (de la).....	5
MARCUARD-KRAUSS.....	5
MARÉCHAL (M ^{me}).....	20
MARGUERIE.....	5
MARION.....	20
MARIX (M ^{me} Edmond).....	5
MARJOLIN (M ^{me}).....	10
MARTEAU (Albert).....	5
MAS (M ^{me}).....	5
MASSION (M ^{me}).....	5
MASSON (M ^{me} G.).....	10
MATHILDE (princesse).....	20
MAYNIEL, conseiller d'Etat.....	10
MEAUDRE (M ^{me}).....	5
MÉGRET.....	5
MERLIN, notaire.....	5
MERLIN (M ^{me}).....	5
MÉRYVILLE (M ^{me}).....	5
MÉRY, intendant militaire.....	5
MESSNER-BLANCHET.....	5
MEUNIER.....	5
MEURINNE (M ^{me} Ed.).....	5
MEURIOT (docteur).....	5

MM.	
MICHEL (E.).....	5
MICHELEZ, notaire.....	5
MICHELIN (M ^{me}).....	5
MILLAUD (M ^{me} Édouard).....	5
MIMÉREL, avocat.....	20
MIR (M ^{me}).....	10
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	10
MIRABEAU-PACCARD, PUERARI et C ^{ie}	20
MIRALUT (M ^{me}).....	10
MONLÉON (de).....	22 50
MONACO (princesse de).....	20
MONOD (Henri), conseiller d'Etat.....	5
MONRIVAL (M ^{me}).....	10
MONTESQUIOU (comtesse F.).....	5
MONTESQUIOU (comte W. de).....	5
MONTHEROT (de).....	5
MOREAU (H.).....	5
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MOREL D'ARLEUX (Paul), docteur.....	5
MOREL D'ARLEUX, notaire honoré.....	20
MORNAY (marquis de).....	5
MOTET (docteur).....	20
MOUSTIER (marquis de), député.....	20
MOUJARD-MARTIN, avocat au Conseil d'Etat.....	5
MULLER (M ^{me}).....	20
MULLER (Ed.), député.....	10
N	
NAUD et C ^{ie}	5
NEULIZE (baronne douairière de).....	10
NEUHAUS.....	10
NOIR-TERRE (de).....	10
NOLTE (M ^{me} de).....	5
NORBLING (de).....	15
NUITTER.....	5
O	
OBISSIER, docteur.....	5
ODENT.....	20
ODIER (M ^{me}).....	5
OFFROY, banquier.....	10
P	
PABST, artiste peintre.....	10
PAGÈS (M ^{me}).....	5
PAGÈS (M ^{me}).....	5
PAM et C ^{ie}	10
PARMENTIER (général).....	20
PASSAVANT.....	5
PASSEZ, avocat à la Cour de Cass. honoraire.....	20
PÉAN DE SAINT-GILLES, notaire.....	10
PÉNAUD, avocat.....	5
PERCHERON DE MOUCHY (M ^{me}).....	5
PÉREIRE (M ^{me} Gustave).....	5
PÉRON (M ^{me}).....	5
PÉRONNE, avocat.....	10
PÉRONNE, notaire.....	5
PÉRONNE.....	5
PÉROUSE, direct. des chem. de fer au Ministère des trav. publ.....	5

